

Empreintes pour titre de séjour

Par lilypop, le 22/09/2014 à 21:18

Bonjour,

j'ai une question, mon oncle ayant commis un délis en suisse(vente de drogue) a été fiché de 10ans après avoir purgé sa peine, c'est a dire il est fiché jusqu'en 2016. Vivant actuellemment en france depuis 5 ans et étant malade, il a obtenu un sejour provisoire de 3 mois, la question que nous nous posons actuellemment est de savoir si le fait d'etre fiché en suisse nuira a la demande de titre de séjour d'un an. En fait il a eté appelle la semaine dernière pour la prise des empreintes. Je vous remercie d'avance pour votre reponse.

Bien cordialement,